

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FBPA 022-9628/21/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'Admical et paiement de la cotisation 2021**

#### **MET 21/18701/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les collectivités territoriales, devenues en quelques années des acteurs majeurs du mécénat dans les territoires, pérennisent et structurent aujourd'hui leurs recherches de fonds privés afin de répondre à la baisse des dotations de l'Etat.

On note d'ailleurs que depuis la loi Aillagon sur le mécénat en 2003, le mécénat connaît une croissance exponentielle en France, mais les collectivités qui développent ce type de financements restent encore peu nombreuses.

Dans ce contexte et considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles nos collectivités doivent faire face, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité associer les acteurs privés aux projets de la collectivité à travers l'acte de don.

Ainsi, par délibération du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité lancer sa démarche Mécénat et adopter une charte éthique, matérialisant sa volonté de proximité avec les forces vives économiques du territoire et les administrés dans l'appropriation des projets ou actions conduits par la collectivité. La Métropole Aix-Marseille-Provence a ensuite renouvelée son adhésion pour l'année 2019 et 2020.

La stratégie mécénat en cours d'élaboration sera basée sur des projets métropolitains qui pourront notamment relever du développement et de l'attractivité du territoire, ou concerner des événements ou équipements à rayonnement métropolitain voire des projets de restauration de patrimoine, ou protection et valorisation de l'environnement naturel.

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Le mécénat de la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra s'exprimer dans de nombreux champs de l'intérêt général car il n'existe pas de frontières étanches entre les mécénats de type culturel, patrimonial ou environnemental. C'est d'ailleurs à la croisée de ces domaines que naissent souvent les expériences les plus novatrices.

La présente délibération a ainsi pour objet de poursuivre l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Admical, association reconnue d'utilité publique pour le développement du mécénat territorial.

En effet, l'adhésion à l'Admical confère à la Métropole Aix-Marseille-Provence de nombreux avantages, tels que l'accompagnement dans notre gestion de politique de mécénat, un support pour nos questions juridiques et fiscales, l'accès à de nombreuses ressources documentaires et informations actualisées sur le mécénat, au E-Répertoire des mécènes; des opportunités de communications sur les réseaux Admical ; l'accès à de nombreux événements et moments de rencontres et networking avec d'autres acteurs de l'écosystème (*Mécènes Forum, Les Labs...*).

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération FAG 058-4110/18/CM du 28 juin 2018 actant le lancement de la démarche Mécénat au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'approbation d'une charte éthique et l'adhésion à l'Admical. La Métropole a poursuivi son adhésion les années suivantes.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'Admical pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 022-15/04/21 BMHN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 058-4110/18/CM du 28 juin 2018 actant le lancement de la démarche Mécénat au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'approbation d'une charte éthique et l'adhésion à l'Admical ;
- Les statuts de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL).

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'utilité d'être accompagné par une association reconnue d'utilité publique pour des questions juridiques et fiscales et d'avoir accès à des ressources documentaires à jour dans le domaine du mécénat.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Admical, association reconnue d'utilité publique ainsi que le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 2 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021 de la Métropole voté – Sous-programme P450S03 - Fonction 032 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA